

ASSISTANCE A L'ETRANGER SOUSCRITE PAR LES GUIDES

A. Garanties spécifiques d'assistance

1. Organisation du retour de la personne adhérente malade ou blessée.
Le transport de l'intéressé vers un service hospitalier (par avion sanitaire, avion de ligne, train, ambulance, ...). **La décision du transport ou du rapatriement est subordonnée à l'accord du service médical de ETHIAS.**
2. Visite d'un membre de la famille de la personne adhérente malade ou blessée.
À condition que l'hospitalisation excède 5 jours pour les + de 18ans, (pas de minimum pour les mineurs), ETHIAS organise et prend en charge, à l'exclusion des frais de séjour, le déplacement d'un membre du ménage (voyage aller-retour) + les frais d'hôtel à concurrence de 500 euros avec un maximum de 100€ par nuit selon les CG en vigueur actuellement !
3. Pas de limite pour le rapatriement de corps, mais frais de cercueil jusqu'à concurrence maximum de 619,73 euros.
4. Retour anticipé par suite de deuil familial : ou si un membre de la famille en Belgique est hospitalisé pendant un minimum de 5 jours : voyage aller-retour d'un assuré.

B. Garanties complémentaires

Frais médicaux et d'hospitalisation en cas d'accident ou de maladie survenus à l'étranger :
frais ambulatoires pour max 1.250 euros
frais hospitalisation maximum 500.000 euros
frais dentaires 125 euros
pour accident, suivi médical en Belgique au retour jusque 1 an après le sinistre # 750 euros
pour autant qu'ils soient engagés à l'étranger :

- les frais médicaux et chirurgicaux ;
- les frais d'hospitalisation ;
- les frais du transport jusqu'au centre de premiers soins.

C. Exclusions

1. Les prestations organisées sans l'accord de la Compagnie.
Le remboursement des droits de douane et des frais de séjour qui ne sont pas expressément prévus par le contrat.
2. Le transport ou le rapatriement médical dans les cas suivants :
 - États pathologiques connus de l'assuré et susceptibles de présenter des risques en cas de déplacements;
 - Maladie ou dommages de peu d'importance qui n'entravent pas la poursuite du déplacement;
 - Rechute et convalescence de toutes affections non encore consolidées.
3. Ne donnent pas lieu à un remboursement :
 - les frais de lunettes, lentilles de contact et prothèses en général.
4. Pas de couverture financière pour les bagages, mais possibilité d'acheminement d'un nouveau bagage.

Besoin d'assistance ?

En cas de soucis, appelez
ETHIAS : +32 (0)4/220.30.40.

- **Nom du preneur d'assurance : Guides Catholiques de Belgique**
 - **Numéro de client Ethias : 676197**
 - **Numéro de police Assistance Voyages : 45515374**

